

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Subventions de partenariat pour la réalisation d'actions dans le cadre de la préfiguration de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder aux associations et organismes figurant dans le rapport, des subventions d'un montant total de 69 680€, dont :
 - 57 608€ pour les associations et organismes de droit privé,
 - 12 072 € pour les établissements publics locaux,en vue de la réalisation d'actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées sur le territoire départemental,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions correspondantes dont les projets sont joints en annexe du rapport.

Ces mesures d'un montant total de 69 680€ seront financées au titre de l'exercice 2016, sur les crédits alloués par la CNSA au Département au chapitre 65, fonction 53, articles 6574 et 65737.

à l'Unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée